



2026_SMPP_016 - 1/2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du lundi 15 juin 2026

Présents :

M. Jérôme BLASQUEZ, Mme. Christine TEQUI, Mme. Joelle EYCHENNE, M. Jean-Paul FERRE, Mme. Muriel FREYCHE, M. Michel LEDANSEUR, M. Norbert PULL, Mme. Nicole QUILLIEN, M. Jean-Luc ROUAN, M. Maxime ROUBICHOU, M. Franck RUFFIE, M. Jean-Philippe SANNAC, M. Jean-Michel SOLER, M. Henri UNINSKI, Mme. Marie-France VILAPLANA, M. Serge VILLEROUX

Absents :

Mme. Sophie BAYARD, M. Damien BONNET, M. Jean-christophe CID, M. Jean-Pierre GONCALVES

Pouvoirs :

Mme. Véronique RUMEAU à M. Jérôme BLASQUEZ

Délibération N°2026_SMPP_016

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Vu les articles L5721-4, L5722-1 et L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction M4 relative aux services publics industriels et commerciaux,

Vu le rapport de Monsieur le Président, le comité syndical décide :

Article 1 : D'affecter conformément aux articles L5721-4, L5722-1 et L3312-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le résultat conformément aux principes définis par la nomenclature M4 :

- 741 028,12 € en recette au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté",
- 280 642,18€ en recette en report à nouveau à l'article 002 "Excédent antérieur de fonctionnement reporté".

Article 2 : D'autoriser Monsieur le président du Syndicat mixte de l'Aérodrome de Pamiers – Les Pujols à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme